Quels sont les avantages pour les entreprises ?

- Accéder à un service d'appui à la certification (installation, gestion, suivis, audits internes, veille)
- Bénéficier d'une réduction sur votre cotisation PEFC (-30% à -50% selon le nombre d'adhérents) et sur les frais d'audit
- Disposer d'un interlocuteur externe dédié à la certification PEFC

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Ne pas être une entreprise déjà certifiée PEFC à ce jour
- Employer moins de 50 salariés en ETP
- Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 10 Millions d'€
- Adhérer à l'association ARC Centre-Val de Loire
- Avoir un siège social domicilié en région Centre-Val de Loire

CONTACTS

FIBOIS

Antoine HUBERT
a.hubert@fibois-cvl.fr
06 56 66 09 85

Paul MORISSET
p.morisset@fibois-cvl.fr
06 56 66 02 50

PEFC

Aurélie CHAPOTON
a.chapoton@pefc-france.fr
07 60 28 97 47

Adrien BODICHON
a.bodichon@pefc-france.fr
07 56 01 12 06

avec le soutien financier de

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — ADEME

avec le soutien technique de

FIBOIS CENTRE-VAL DE LOIRE

PEFC 10-1-1 — GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER

ARC Centre-Val de Loire

Association Régionale de Certification en Région Centre-Val de Loire



Une certification PEFC simplifiée pour les petites entreprises de la filière forêt-bois



ARC
Centre-Val de Loire

La certification PEFC pour les entreprises

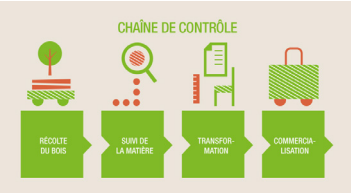
Comment ça fonctionne ?

La chaîne de contrôle permet d'**assurer le suivi des matières certifiées PEFC** dans toute la chaîne de valeur. Il est indispensable que toutes les entreprises, depuis la forêt jusqu'au produit fini, mettent en place une chaîne de contrôle PEFC afin de garantir la traçabilité des flux de matières certifiées.

À chaque étape, le bois certifié utilisé doit être clairement identifiable dans les stocks et sur les documents commerciaux des entreprises.

Qui est concerné ?

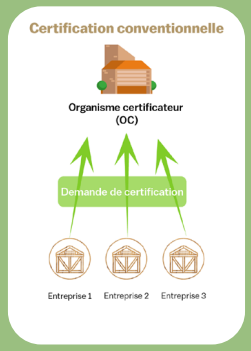
Tous les maillons de la production, de la récolte du bois jusqu'à la commercialisation du produit en bois ou à base de bois (tel que le papier par exemple). Achats et ventes sont ainsi contrôlés et tracés, pour assurer au consommateur final une fiabilité maximale.



La certification est délivrée par un organisme certificateur indépendant pour une durée de **cinq ans**, avec un audit chaque année.

Certification groupée : une alternative à la certification individuelle

Si la certification présente de nombreux avantages pour les entreprises qui s'y engagent, elle implique la mise en place de procédures internes liées à la chaîne de contrôle.
Pour faciliter la gestion technique et administrative de la démarche et en réduire le coût, Fibois Centre-Val de Loire et ses partenaires ont développé une solution spécialement adaptée aux petites structures.



L'**ARC Centre-Val de Loire** reprend le principe de la certification multisite (une même entreprise implantée sur différents sites) et la **rend accessible à des entreprises juridiquement indépendantes** liées avec elle en tant que bureau central, pour garantir la reconnaissance du système par l'organisme certificateur.



Le bureau central s'assure du respect des exigences des standards de certification et apporte un appui technique aux entreprises adhérentes pour la mise en place de la chaîne de contrôle des approvisionnements en bois certifiés.

L'idée a été reprise de l'association *Procerbois*, créée en 2012 sous l'impulsion du syndicat professionnel des scieurs de résineux de Franche-Comté et de l'interprofession régionale. Aujourd'hui, Procerbois regroupe plus de 60 entreprises œuvrant dans des domaines très variés.

PEFC 10-1-1
GARDIEN DE L'ÉQUILIBRE FORESTIER